

ACTION 11

FAVORISER LA SÉCURISATION DE LA PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE DU PATIENT

MISSION 4
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA
PRISE EN CHARGE
MÉDICAMENTEUSE

PORTEUR
DR FRANCK KESSLER -
PHARMACIEN

RÉFÉRENTE COORDINATRICE
CINDY LEOBOLD

OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse du patient

LIEN AVEC LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Axe n°6 : Développer les actions de qualité, de pertinence et d'efficacité des soins – Renforcer l'efficacité et la pertinence des soins, des prescriptions des transports et des produits de santé, objectif 7

MOYENS ET OUTILS NÉCESSAIRES

- Outils de sensibilisation et de communication (cf actions de la mission 3)
- Ateliers autour de la prescription des médicaments
- Formations et matériel nécessaires pour contribuer au projet d'expérimentation

PUBLIC VISÉ

Population du territoire de la CPTS

LES PARTENAIRES

Pharmaciens du territoire
Médecins traitants
IDE
Equipe mobile de gériatrie
du CH Haguenau

LES ACTIONS MENÉES

- **Faire mieux connaître auprès de la population les bilans de médication réalisés par les pharmacies du territoire (action pourra être réalisée en lien avec les actions de prévention menées par la CPTS)**
- **Organiser des actions de sensibilisation autour du médicament, à la destination des patients mais aussi des professionnels, en lien avec les autres actions de communication réalisées par la CPTS :**
 - o Information des patients par les pharmaciens de ville de la possibilité de faire un bilan de médication
 - o Organiser un mois thématique autour du médicament (bonne prise des médicaments, polymédication, antibiorésistance, etc.)
 - o Organiser des ateliers à destination des professionnels (animés par les pharmaciens de ville, IDE ou encore l'équipe mobile de gériatrie du CH de Haguenau) autour de la prescription des médicaments
- **Contribuer au projet d'expérimentation "Parcours de soins Medisis" menée par le CH de Lunéville (en partenariat, entre autres, avec le CH de Haguenau) dans le cadre de l'Article 51 de la LFSS 2018**
 - o La contribution concernera notamment les liaisons Hôpital -> Soins de premiers recours et Soins de premiers recours -> hôpital.
 - Hôpital -> soins de premiers recours : transmission aux médecins traitants, pharmaciens d'officine et IDEL des informations concernant la sortie du patient (lettre de liaison, plan de prise, etc.), et notamment l'ordonnance de sortie, via la solution informatique Odys (Pulsy).
 - Soins de premiers recours -> hôpital : accompagnement du patient en post-hospitalisation par les professionnels (pharmaciens d'officine et IDEL), formés à l'accompagnement thérapeutique du patient. L'accompagnement est réalisé dans 30 jours qui suivent l'hospitalisation et consiste en 3 séances individuelles ou plus.
- **Evaluer l'opportunité d'organiser la dispensation protocolisée à l'officine, selon un protocole dédié, dans le cadre d'un exercice coordonné (un groupe de travail dédié précisera ce projet)**

PLANNING PRÉVISIONNEL

Début : démarrage des formations peut être effectué au deuxième semestre 2021 ; autres objectifs opérationnels pourront débuter plus tardivement



**VOUS SOUHAITEZ
PRENDRE PART À
L'UNE DE NOS
ACTIONS, ADHÉREZ...**

